



Formation extincteurs

Votre entreprise compte plus de 50 salariés ?
Vous devez les former tous les 6 mois au maniement des extincteurs.

Réglementation :

Code du travail article R 232 -12-17

Notre équipement :

Générateur de foyer écologique PYROS de
GROUPE LEADE

Durée :

½ journée pour un groupe de 10 stagiaires

Objectifs :

- ▶ Connaître les phénomènes de naissance et de développement du feu.
- ▶ Connaître les différentes classes de feu et les agents d'extinctions appropriés
- ▶ Connaître les règles de base de la prévention incendie

Programmes :

- ▶ Savoir alerter les secours
- ▶ Connaître la conduite à tenir en présence de fumée
- ▶ Connaître les règles de base d'une évacuation de bâtiment
- ▶ Savoir choisir et utiliser un moyen d'extinction approprié aux différents types de feux
- ▶ Extinction de feux réels
- ▶ Feu de bois
- ▶ Feu sur simulateur de flammes à gaz
- ▶ Friteuse enflammée
- ▶ Fuite de gaz enflammée sur bouteille